

Prévoyance

“Activance pro”

Assurez votre **stabilité financière**
et **préservez vos proches**

Professions Médicales



**Vauban
Humanis**



Une solidarité d'avance

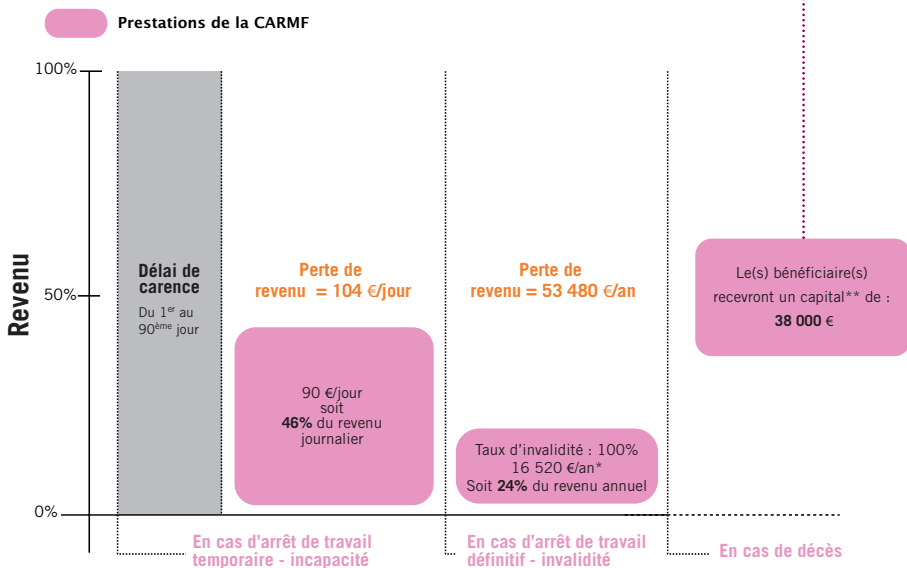
Des régimes obligatoires de prévoyance largement insuffisants...

En tant que professionnel médical, vous êtes l'homme clé de votre entreprise et vous vous préoccupez de son avenir. Vous avez pris toutes les précautions nécessaires pour protéger vos biens professionnels : votre véhicule, votre cabinet, votre matériel médical, ... Mais en cas d'accident ou de maladie, quelles seraient les conséquences financières pour votre entreprise ? Et pour votre famille ?

Votre régime de prévoyance obligatoire assuré par votre Caisse Professionnelle (CARMF, CARCDSF, CARPV, CAVP), ne suffit pas à faire face aux conséquences financières d'un arrêt de travail, d'une invalidité ou d'un décès.

En voici un exemple :

Philippe - Médecin généraliste - adhérent à la **CARMF** depuis 15 ans
Revenu annuel : 70 000 € soit 194 €/jour



*Montant de rente d'invalidité en fonction du nombre d'années de cotisation dans le régime. Possibilité de majoration de 35% pour le conjoint et de 10% si 3 enfants à charge + une rente par enfant à charge à hauteur de 6 136 € en 2010.

**Possibilité de rente conjoint, rente éducation ou rente orphelin.

Toutes les professions médicales ne cotisent pas auprès des mêmes Caisses de régimes obligatoires et ne bénéficient donc pas des mêmes prestations. Vauban Humanis vous propose de les compléter.

Arrêt de travail, invalidité, Adaptez vos prestations de

Avec Activance pro Vauban Humanis vous permet de personnaliser votre solution prévoyance en fonction de vos besoins.

C'est vous qui choisissez !

Assurez votre stabilité financière



Il est important de se prémunir contre la perte de revenu liée à :

L'arrêt de travail temporaire suite à une maladie, une hospitalisation ou un accident

Choisissez vous-même :

- le montant des indemnités journalières de 10 € à 300 €,
- la durée d'arrêt de travail à partir de laquelle vous souhaitez commencer à percevoir ces indemnités.

Bon Plan « Exonération de cotisations »

À partir du 91^{ème} jour d'arrêt de travail indemnisé et jusqu'à votre reprise d'activité, Vauban Humanis prend en charge les cotisations à votre place.

Bon Plan « Professions Médicales⁽¹⁾ »

Avec les options garantie relais et rachat de franchise, vous pouvez recevoir dès le 1^{er} jour d'arrêt⁽²⁾ des indemnités journalières allant de 10 € à 100 € pour compenser le délai de carence des 90 jours de votre Caisse professionnelle.

⁽¹⁾pour les adhérents à la CARMF ou à la CARDSF - ⁽²⁾en cas d'accident.

L'invalidité

Choisissez le montant de votre prestation de 300 € à 9 000 €/mois.

En cas d'invalidité, Vauban Humanis vous versera une rente proportionnelle au taux d'invalidité. Si l'invalidité dépasse les 66%, le montant de la rente choisie sera versé dans sa totalité.

Exemple : Vincent, Médecin généraliste dont le revenu mensuel s'élève à 5 000 € soit 167 €/jour.

En cas d'arrêt de travail suite à un accident, la CARMF lui versera 90 €/jour à partir du 91^{ème} jour.

Avec Activance pro, il touchera en souscrivant à l'option rachat de franchise :

- du 1^{er} au 90^{ème} jour d'indemnités journalières de 100 € (garantie relais) + 50 € soit 150 €/jour.
- du 91^{ème} jour à sa reprise d'activité 50 € en complément des prestations de la CARMF, soit 140 €/jour.

décès, prévoyance selon vos besoins

Préservez vos proches

Assurez leur avenir en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)

Fixez vous-même le montant du capital que vous souhaitez garantir à votre famille : jusqu'à 600 000 €.

Avec la garantie double effet incluse, votre conjoint est assuré gratuitement au titre du double effet.

Avec l'option " Accident " en cas d'accident, le capital est doublé.



Bon Plan « Défiscalisation Loi Madelin »

Vauban Humanis vous donne la possibilité de toucher le capital décès sous forme de rente afin de bénéficier des déductions fiscales Loi Madelin. Ainsi toutes les cotisations pour les prestations en rente seront défiscalisées (dans les limites fixées par la loi).

Rente de conjoint

Pour ne pas laisser votre conjoint face à de lourdes difficultés financières, suite à votre décès, vous pouvez souscrire une rente pouvant aller jusqu'à 5 000 €/mois. Cette rente sera versée à vie (rente viagère) ou sur une période limitée selon votre choix.

Rente éducation

En cas de décès, chacun de vos enfants à charge bénéficiera jusqu'à ses 28 ans d'une rente dont le montant augmentera suivant son âge (de 50 € à 1 000 €/mois).

Exemple : Nadine, Pharmacienne dont le revenu mensuel s'élève à 6 000 €. Elle décède suite à un accident de la route.

- La CAVP verse à ses bénéficiaires un capital décès à hauteur de 12 900 €.
- Grâce à Activance pro, son conjoint recevra un capital de 300 000 € doublé soit 600 000 € puisqu'elle bénéficiait de l'option décès par accident. Son dernier enfant à charge de 23 ans en poursuite d'études bénéficiera d'une rente éducation de 500 €/mois jusqu'à son 28^{ème} anniversaire.



Bon Plan « Mon conjoint collaborateur »

Votre conjoint peut également souscrire pour son propre compte aux garanties décès, rente de conjoint et rente éducation ainsi que pour l'incapacité et l'invalidité.

5 bonnes raisons de choisir **Activance pro**

- ▶ **Les prestations sont forfaitaires, exprimées en euros** : vous toucherez ce pourquoi vous avez souscrit sans mauvaise surprise.
- ▶ Pour déterminer le montant des indemnités journalières dont vous avez besoin, Vauban Humanis **prend en compte l'intégralité de vos revenus** (bénéfices, honoraires, revenus de gérance,...).
- ▶ Un produit **personnalisable** : vous choisissez les niveaux de prestations que vous souhaitez en fonction de vos besoins. Vous ne payez que pour ce qui vous est nécessaire.
- ▶ Vous pouvez souscrire la garantie décès **jusque 70 ans**. Le capital décès est versé **jusque 75 ans**.
- ▶ **Un avantage fiscal** : Activance pro est un produit éligible à la Loi Madelin. Spécialement dédiée aux professionnels indépendants, la Loi Madelin vous permet de déduire vos cotisations Activance pro* de votre revenu imposable.

* les cotisations pour les prestations en rente.

- 50%

sur le montant de votre cotisation la 1^{ère} année

- 25%, la 2^{ème} année

Si vous êtes Créateur/Repreneur d'entreprise

5%

de réduction

sur votre cotisation Activance pro pour toute adhésion couplée à la Mutuelle santé Activance TNS ou Santéal TNS

Votre interlocuteur Vauban Humanis vous conseille

Il est souvent difficile d'évaluer ses besoins en matière de prévoyance, sans savoir ce à quoi on a droit. Votre conseiller Vauban Humanis peut établir avec vous un diagnostic de votre situation sans engagement de votre part, et vous remettre un projet personnalisé qui intègre les indemnités versées par votre régime obligatoire.

N'hésitez pas à prendre contact avec lui.

Simplicité, facilité, réactivité et accompagnement : Vauban Humanis, un partenaire toujours proche de vous.

Vauban Humanis, groupe de protection sociale, met à votre disposition des solutions performantes pour répondre à vos besoins et ceux de vos salariés, en retraite, santé, prévoyance, épargne et action sociale.

Vauban Humanis partage, avec l'ensemble de ses partenaires, des relations basées sur l'écoute et la proximité.

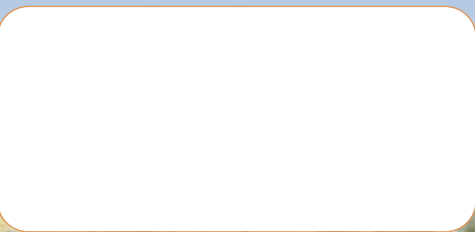
Conscient des réalités de l'environnement, Vauban Humanis adopte la signature "une solidarité d'avance" qui souligne une démarche permanente d'accompagnement et d'innovation, afin de vous offrir des services et des produits de qualité, en phase avec vos attentes.

Votre conseiller Vauban Humanis est à votre disposition pour vous guider dans votre choix.

Contactez-le !



Service communication Vauban Humanis • Réf. : PRCOM-04B-V01 / mai 2010



N° Vert 0 800 05 23 60
appel gratuit

Du lundi au vendredi, de 9h à 19h

Toutes les coordonnées de vos délégations régionales
sur www.vaubanhumanis.com

Groupe Smiso Mutuelle des Cadres : 8, boulevard Vauban - 59024 Lille Cedex
Mutuelle affiliée à la FNIM (Fédération Nationale Indépendante des Mutuelles)
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité
et inscrite au Registre national des mutuelles sous le numéro 324 310 614

www.vaubanhumanis.com

**Vauban
Humanis**
Une solidarité d'avance